



# École de Musique Loire et Coteaux

M. Philippe Gay, directeur de l'école de musique  
Loire et Coteaux

Aux

Parents et élèves de l'école de musique

Saint-Florent-le-Vieil, le 15 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous, le protocole sanitaire modifié, conformément au document du 7 septembre, émanant du ministère de la culture « *Préparation de la rentrée dans les conservatoires classés et les lieux d'enseignements artistiques* ». Merci d'en prendre connaissance pour sa mise en application.

## **NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE**

### **Arrivée**

Il faut arriver à l'école de musique avec 5 minutes d'avance maximum et éviter les attroupements.

Pour pouvoir entrer dans le bâtiment, le port du masque est obligatoire pour toute personne ayant plus de 11 ans.

À l'entrée, se trouve une solution hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains avant de rejoindre la salle de cours.

Il faut apporter ses propres partitions, stylos, crayons, carnet....

### **Temps du cours**

Le port du masque n'est pas obligatoire durant les temps de pratiques artistiques même s'il est recommandé. Dans ce cas, la distance entre les personnes doit être de 2 à 5 mètres.

Quand cela n'est pas incompatible avec les règles de sécurité ou les contraintes acoustiques, les portes et ouvertures sont maintenues ouvertes.

Lorsque le nettoyage des instruments n'est pas possible (percussions à peau...), l'élève doit procéder à la désinfection de ses mains avant et après l'utilisation et doit porter un masque lors de la pratique.

Pour les pratiques collectives instrumentales une distance de 1,5 mètre, minimum, doit être respectée. Si cela est impossible le port du masque est obligatoire sauf pour les instruments à vent. Des écrans de protections seront utilisés en complément. Il est à rappeler que les crayons et les partitions sont à usage personnel.

Pour le chant choral, le port du masque est recommandé pour l'enseignant ainsi que le respect d'une distance de 3 à 5 mètres avec l'ensemble vocal. La distance entre les chanteurs doit être au minimum de 1,5 mètre, en ligne de préférence. S'il y a plusieurs rangs, il faut organiser un décalage entre les lignes.

Si c'est possible, le matériel doit être manutentionné par la même personne (percussions, sonorisation...). Si ce n'est pas le cas, celui-ci doit être désinfecté après chaque manipulation.

Dans le cadre de la musique actuelle, les micros sont à usage nominatif et exclusif. Le professeur se charge de la manutention du matériel de sonorisation.

### **Sortie**

Une fois le cours terminé, après s'être désinfecter les mains, l'élève rejoint la sortie en portant son masque.

### **Mesures particulières**

Les locaux seront nettoyés et désinfectés régulièrement

Les sanitaires seront ouverts et du désinfectant y sera à la disposition de chacun.

Entre chaque élève, la salle sera aérée (porte et fenêtre) et le professeur désinfectera la table, le siège, le pupitre, l'instrument (clavier du piano, cordes des harpes, baguettes de percussions...) ainsi que le sol si nécessaire (instruments à vent).

Dans le cadre des pratiques collectives, les élèves participeront à la désinfection

L'école de musique, l'ensemble du personnel enseignant et administratif souhaite une bonne année musicale à l'ensemble des élèves et les remercie du respect des mesures sanitaires proposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe Gay,  
Directeur de l'école de musique



**École de Musique Loire et Coteaux**  
**Direction des services à la Population**  
ZA Anjou Actiparc : La Lande - Saint Florent-le-Vieil  
49410 MAUGES-SUR-LOIRE

Tél : 02 41 72 01 74 – [ecoledemusique.loire-coteaux@mauges-sur-loire.fr](mailto:ecoledemusique.loire-coteaux@mauges-sur-loire.fr)